



ACADÉMIE DE VERSAILLES

Liberté

Égalité

Fraternité



**ACADÉMIE
DE VERSAILLES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



REGROUPEMENT ACADÉMIQUE

06 et 10 mai 2021

Objectif : construire une culture commune de l'évaluation des compétences en bac pro HPS afin, notamment, de renseigner le LSL

1. Le cadre réglementaire

- a. Le Livret Scolaire pour l'examen
- b. L'attestation de réussite intermédiaire

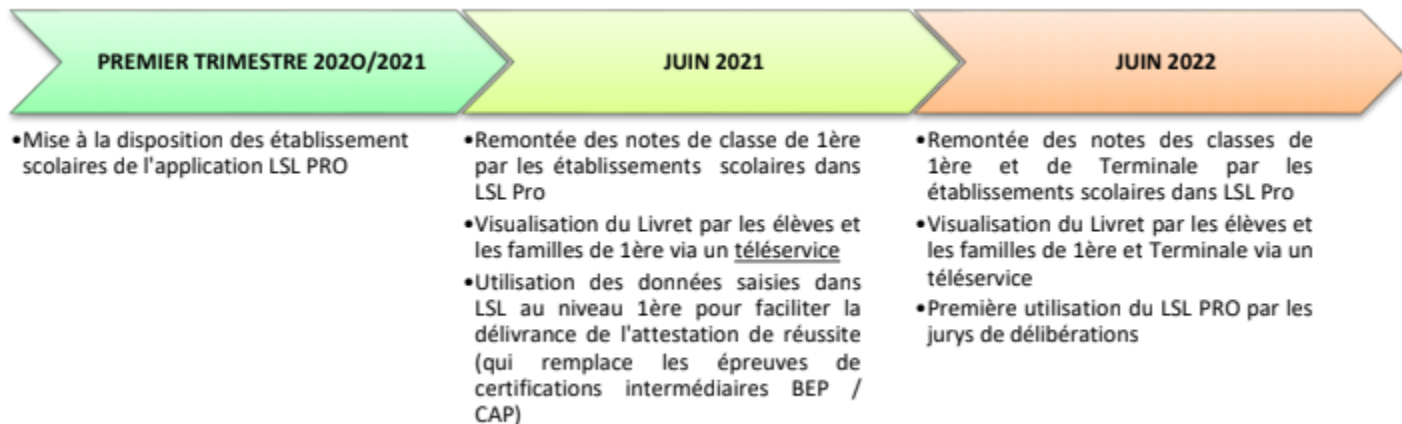
2. De la certification intermédiaire à l'attestation de réussite intermédiaire

3. Pronote et le LSL

1. Le cadre réglementaire

**Livret
scolaire**
pour l'examen
du baccalauréat

arrêté du 17 juin 2020



Le livret scolaire

Le livret scolaire constitue un outil d'aide à la décision pour le jury du baccalauréat.

Le livret scolaire doit consigner les progrès et les acquis de l'élève dans les enseignements du cycle terminal du lycée. À ce titre, et sans naturellement éluder ses faiblesses, il doit rendre compte avec rigueur et clarté des qualités et capacités propres de l'élève.

L'évaluation porte à la fois sur l'atteinte d'un niveau de connaissances et sur le degré de maîtrise des compétences requises dans les enseignements en référence aux objectifs visés par chacun d'entre eux.

Le livret scolaire conjugue l'évaluation chiffrée et une approche qualitative des résultats de l'élève.

Evaluation des élèves :

Évaluation chiffrée des résultats :

Cette évaluation fait apparaître la progression de l'élève au cours des périodes qui rythment l'année scolaire. Elle situe les résultats de l'élève par rapport à la classe ou au groupe dans lequel il a suivi l'enseignement considéré.

Évaluation des compétences :

Elle positionne l'élève dans une échelle de 4 degrés qui mesure le niveau atteint en matière d'acquisition des connaissances et de capacité à les mettre en œuvre, eu égard aux programmes de chaque classe du cycle terminal et aux objectifs de la discipline suivie :

1 = compétences non maîtrisées ;

2 = compétences insuffisamment maîtrisées ;

3 = compétences maîtrisées ;

4 = compétences bien maîtrisées.

Appréciations des professeurs :

Elles explicitent de façon littérale les rapports de l'élève aux apprentissages et mettent en évidence son degré d'intérêt pour le travail et la matière. Sans taire ses faiblesses, elles n'omettent pas de mettre l'accent sur ses forces et capacités, sur la valeur qu'il a acquise.



L'attestation de réussite intermédiaire : une approche pédagogique dans une logique de parcours de l'élève

La mise en place de l'attestation de réussite intermédiaire fait suite à la suppression de l'obligation qui incombait aux candidats à l'examen du baccalauréat professionnel sous statut scolaire de présenter en classe de première un diplôme de niveau 3.

Si elle n'a pas de valeur certificative, l'attestation de réussite intermédiaire installe néanmoins en fin de première un bilan des connaissances et des compétences de l'élève et marque ainsi une étape importante dans son parcours vers le baccalauréat professionnel

L'attestation de réussite intermédiaire est délivrée par le recteur d'académie aux élèves qui ont obtenu en fin de première professionnelle une moyenne comprise entre 10 et 20 calculée à partir des éléments inscrits au livret scolaire.

| | Enseignements | Coefficients |
|---|---|--------------|
| Enseignements professionnels Total des coefficients : 7 | Spécialité d'enseignement professionnel | 4 |
| | Économie-droit / Économie-gestion (a) | 1 |
| | Prévention-santé-environnement | 1 |
| | Réalisation d'un chef-d'œuvre | 1 |
| Enseignements généraux Total des coefficients : 7 | Français | 1 |
| | Histoire-géographie-EMC | 1 |
| | Mathématiques | 1 |
| | Langue Vivante A | 1 |
| | Physique-chimie (a) ou Langue vivante B | 1 |
| | Arts appliqués et culture artistique | 1 |
| | Éducation physique et sportive | 1 |

(a) Enseignement qui peut figurer dans le livret scolaire avec un intitulé différent tel que mentionné dans l'arrêté de création de la spécialité de baccalauréat professionnel.

Classe de première professionnelle



| Disciplines | Évaluation chiffrée | | Évaluation des compétences au regard du référentiel du diplôme enseigné par l'ensemble de l'équipe d'enseignement professionnel | | | | Appréciation générale sur le niveau d'implication et les progrès de l'élève | | Nom et signature du ou des professeur(s) |
|--|---|--|---|-----|--|--|---|--|--|
| | Élève | Groupe | Compétences attendues : 1 - non maîtrisées 2 - insuffisamment maîtrisées 3 - maîtrisées 4 - bien maîtrisées | | | | | | |
| ENSEIGNEMENTS PROFESSIONNELS | | | | | | | | | |
| SPÉCIALITÉ DU BACCALAUREAT PROFESSIONNEL : | Moyennes | | Effectif du groupe : | | | | | | |
| | 1 ^{er} tr./ 1 ^{er} sem. | Répartition des moyennes annuelles individuelles (%) | | | | | | | |
| | 2 ^e tr./ 2 ^e sem. | <8 | ≥8 et <12 | ≥12 | | | | | |
| | 3 ^e tr. | | | | | | | | |
| | année | Moyenne annuelle du groupe : | | | | | | | |
| | | | | | | | | | |
| | | | | | | | | | |
| | | | | | | | | | |
| | | | | | | | | | |
| | | | | | | | | | |

2. De la certification intermédiaire à l'attestation de réussite intermédiaire

Les compétences du bac pro HPS dans le LSL

Référentiel de certification 18 compétences

| | |
|-------------------------|---|
| C1 - S'informer | C11 Rechercher, sélectionner, décoder l'information à des fins professionnelles |
| | C12 Gérer la documentation et assurer une veille technologique et réglementaire |
| C2 - Analyser | C21 Analyser la situation professionnelle au regard de la commande et du contexte |
| | C22 Analyser les risques liés à l'activité |
| | C23 Prévoir les méthodes et les moyens de l'intervention |
| C3 - Organiser et gérer | C31 Organiser les opérations |
| | C32 Planifier les opérations |
| | C33 S'adapter à une situation non prévue et/ou à une commande spécifique |
| C4 - Réaliser | C34 Animer et conduire une équipe |
| | C41 Gérer l'installation et la remise en ordre du lieu de travail |
| | C42 Mettre en œuvre des opérations d'entretien courant |
| | C43 Mettre en œuvre des opérations de remise en état |
| | C44 Mettre en œuvre des opérations d'entretien dans les établissements de santé, les établissements à contraintes de contaminations particulières, biologiques et chimiques |
| | C45 Mettre en œuvre des opérations de stérilisation des dispositifs médicaux |
| C5 - Contrôler | C46 Réaliser les opérations de maintenance préventive et corrective |
| | C51 Evaluer l'efficacité de l'activité |
| C6 - Communiquer | C52 Mettre en œuvre des opérations de contrôle de la qualité |
| | C61 Communiquer avec des partenaires internes ou externes |

LSL Pro 15 compétences

| | |
|----|---|
| 1 | Rechercher, sélectionner, décoder l'information à des fins professionnelles |
| 2 | Gérer la documentation et assurer une veille technologique et réglementaire |
| 3 | Analyser la situation professionnelle au regard de la commande et du contexte |
| 4 | Analyser les risques liés à l'activité |
| 5 | Prévoir les méthodes et les moyens de l'intervention |
| 6 | Organiser les opérations - Planifier les opérations |
| 7 | S'adapter à une situation non prévue et/ou à une commande spécifique |
| 8 | Animer et conduire une équipe |
| 9 | Gérer l'installation et la remise en ordre du lieu de travail |
| 10 | Mettre en œuvre des opérations d'entretien courant - Mettre en œuvre des opérations de remise en état |
| 11 | Mettre en œuvre des opérations d'entretien dans les établissements de santé, les établissements à contraintes de contaminations particulières, biologiques et chimiques |
| 12 | Mettre en œuvre des opérations de stérilisation des dispositifs médicaux |
| 13 | Réaliser les opérations de maintenance préventive et corrective |
| 14 | Evaluer l'efficacité de l'activité - Mettre en œuvre des opérations de contrôle de la qualité |
| 15 | Communiquer avec des partenaires internes ou externes |

A acquies en fin de terminale

Compétences à évaluer pour l'Attestation de Réussite Intermédiaire (ARI)

Les équipes de l'académie de Versailles ont défini ci-après les compétences à évaluer pour l'ARI et devant être intégrées à cette fin dans Pronote

Points de vigilance :

- Le niveau d'acquisition d'une compétence évaluée pour l'ARI, ne pourra être dévalué pour le bac.

Impact sur les plans de formation et la programmation des PFMP :

- Les élèves doivent avoir été formés pour acquérir les compétences de l'ARI. Ainsi la « *compétence 10-réaliser des techniques d'entretien courant et de remise en état* » doit avoir fait l'objet d'enseignements pratiques, théoriques et lors des PFMP avant la fin de l'année de première.
 - Les compétences évaluées en terminale doivent être enseignées tout au long de la formation et pour certaines dès le début la seconde (notamment la « *compétence 12-mettre en œuvre des techniques de stérilisation des DMR* », d'autres telles que la « *compétence 8-animer et conduire une équipe* » trouvent plus naturellement leur place à partir du milieu de la première. Les équipes sont invitées à conduire une réflexion en ce sens pour chaque compétence
 - Les compétences évaluées doivent être en concordance avec ce qui est enseigné à chaque période.
-

Compétences à évaluer pour l'ARI ?

PARAMETRAGE DE PRONOTE ATTENDU DANS CHAQUE ETABLISSEMENT

| COMPETENCES PROFESSIONNELLES | | Fin de 1ère | Fin de Tnale |
|------------------------------|---|-------------|--------------|
| 1 | Rechercher, sélectionner, décoder l'information à des fins professionnelles | X | X |
| 2 | Gérer la documentation et assurer une veille technologique et réglementaire | | X |
| 3 | Analyser la situation professionnelle au regard de la commande et du contexte | X | X |
| 4 | Analyser les risques liés à l'activité | X | X |
| 5 | Prévoir les méthodes et les moyens de l'intervention | | X |
| 6 | Organiser les opérations – Planifier les opérations | | X |
| 7 | S'adapter à une situation non prévue et/ou à une commande spécifique | | X |
| 8 | Animer et conduire une équipe | | X |
| 9 | Gérer l'installation et la remise en ordre du lieu de travail | X | X |
| 10 | Mettre en œuvre des opérations d'entretien courant – Mettre en œuvre des opérations de remise en état | X | X |
| 11 | Mettre en œuvre des opérations d'entretien dans les établissements de santé, les établissements à contraintes de contaminations particulières, biologiques et chimiques | | X |
| 12 | Mettre en œuvre des opérations de stérilisation des dispositifs médicaux | | X |
| 13 | Réaliser les opérations de maintenance préventive et corrective | X | |
| 14 | Evaluer l'efficacité de l'activité – Mettre en œuvre des opérations de contrôle de qualité | | X |
| 15 | Communiquer avec des partenaires internes ou externes | | X |

3. Pronote et le LSL

Terminologie à adopter dans Pronote

| BCP HPS | |
|----------|---|
| LSL | |
| 1 | Rechercher, sélectionner, décoder l'information à des fins professionnelles |
| | C 111 Recueillir, sélectionner des informations |
| | C 112 Identifier les personnes ressources |
| | C 113 Décoder : - des documents d'organisation - des documents techniques |
| 2 | Gérer la documentation et assurer une veille technologique et réglementaire |
| | C 121 Constituer des dossiers techniques |
| | C 122 Assurer une veille technologique et réglementaire |
| 3 | Analyser la situation professionnelle au regard de la commande et du contexte |
| | C 211 Analyser la commande, le cahier des charges |
| | C 212 Réaliser un état des lieux |
| | C 213 Repérer les circuits et/ou les circulations |
| 4 | Analyser les risques liés à l'activité |
| | C 221 Identifier et évaluer les risques liés à l'activité et les nuisances sur l'environnement |
| | C 222 Déterminer les mesures de prévention |
| 5 | Prévoir les méthodes et les moyens de l'intervention |
| | C 231 Déterminer la (les) méthode(s) en fonction des travaux à réaliser |
| | C 232 Inventorier le matériel, les produits et les consommables nécessaires à la réalisation des techniques |
| | C 233 Déterminer les compétences nécessaires à la réalisation des opérations |

Etc...

Organisation de Pronote permettant une évaluation des compétences cohérente avec le LSL pro

The screenshot shows the Pronote software interface. On the left, a table lists domains with columns for 'Ett', 'Item', 'Classes évaluées', and 'LVE'. The domain 'Hygiène, propreté et stérilisation' is highlighted, with its 'LVE' value '15' circled in red. A red box points to this value with the text '15 au lieu de 18'. On the right, a detailed view of competencies for this domain is shown. A red box highlights the first competency, 'C1 S'installer', which has been replaced by '1'. Below this, a list of competencies is shown: 'C11 Rechercher, sélectionner, dé...', 'C 111 Recueillir, sélectionner des info...', 'C 112 Identifier les personnes ressou...', 'C 113 Décoder : - des documents d'o...', 'C12 Gérer la documentation et as...', 'C 121 Constituer des dossiers techni...', 'C 122 Assurer une veille technologi...', 'C2 Analyser', 'C21 Analyser la situation profess...', 'C 211 Analyser la commande, le cah...', 'C 212 Réaliser un état des lieux', 'C 213 Repérer les circuits et/ou les c...', 'C22 Analyser les risques liés à P...', 'C 221 Identifier et évaluer les risques', 'C 222 Déterminer les mesures de pré...', 'C23 Prévoir les méthodes et les...', 'C 231 Déterminer la (les) méthode(s)', 'C 232 Inventorier le matériel, les prod...', 'C 233 Déterminer les compétences n...', 'C3 Organiser et gérer', 'C31 Organiser les opérations', 'C 311 Choisir la (les) tenue(s) adaptée(s) aux activités ou aux zones de travail', 'C 312 Choisir les matériels, les accessoires, les consommables et les produits parmi les ressources disponibles', 'C 313 Gérer l'approvisionnement des postes de travail', 'C 314 Gérer les stocks', 'Sous-Item 5', 'C32 Planifier les opérations', 'C 321 Déterminer le temps nécessaire à la réalisation des activités', 'C 322 Ordonner les opérations', 'C 323 Etablir un planning', 'C 324 Planifier des temps de concertation, de réunions internes ou externes', 'C33 S'adapter à une situation non prévue et/ou à une commande spécifique'.

| Domaines | Ett | Item | Classes évaluées | LVE |
|---|----------|-----------|-----------------------------------|-----------|
| Accompagnement, soins et services à la personne | 3 | 14 | | |
| Commerce | 3 | 10 | | |
| Maintenance des véhicules | 3 | 11 | | |
| Plastiques et composites | 5 | 26 | | |
| Électronique énergie équipement communicants | 5 | 43 | | |
| Compétences en EPS pour la voie professionnelle (B.O. du 1er mars 2018) | 5 | 27 | | |
| Métiers de l'électricité et de ses environnements connectés | 13 | 45 | 1ERE(2/2) , 2NDE(2/2) , TERMIN | |
| Hygiène, propreté et stérilisation | 6 | 10 | | 15 |
| Langue française à l'oral et à l'écrit | 6 | 9 | 1ERE(2/2) , 2NDE(2/2) , TERMIN | |
| Élaboration du chef d'oeuvre | 3 | 8 | 1ERE(2/2) , CAP1(5/5) , CAP2(5/5) | |

Hygiène, propreté et stérilisation - Compétences attendues

C1 S'installer

C11 Rechercher, sélectionner, dé...

C 111 Recueillir, sélectionner des info...

C 112 Identifier les personnes ressou...

C 113 Décoder : - des documents d'o...

C12 Gérer la documentation et as...

C 121 Constituer des dossiers techni...

C 122 Assurer une veille technologi...

C2 Analyser

C21 Analyser la situation profess...

C 211 Analyser la commande, le cah...

C 212 Réaliser un état des lieux

C 213 Repérer les circuits et/ou les c...

C22 Analyser les risques liés à P...

C 221 Identifier et évaluer les risques

C 222 Déterminer les mesures de pré...

C23 Prévoir les méthodes et les...

C 231 Déterminer la (les) méthode(s)

C 232 Inventorier le matériel, les prod...

C 233 Déterminer les compétences n...

C3 Organiser et gérer

C31 Organiser les opérations

C 311 Choisir la (les) tenue(s) adaptée(s) aux activités ou aux zones de travail

C 312 Choisir les matériels, les accessoires, les consommables et les produits parmi les ressources disponibles

C 313 Gérer l'approvisionnement des postes de travail

C 314 Gérer les stocks

Sous-Item 5

C32 Planifier les opérations

C 321 Déterminer le temps nécessaire à la réalisation des activités

C 322 Ordonner les opérations

C 323 Etablir un planning

C 324 Planifier des temps de concertation, de réunions internes ou externes

C33 S'adapter à une situation non prévue et/ou à une commande spécifique